

Le code du Travail contre les grèves sauvages après Mai 68

Dès la fin des années 1960, en particulier en Basse Loire, éclatèrent des grèves sauvages, portées principalement par les ouvriers spécialisés (OS), les damnés de la chaîne de montage, présentée par le Parti comme la base du communisme de caserne aux couleurs du productivisme. Déclenchées sans l'aval des leaders syndicaux, à commencer par ceux de la CGT, elles furent vite l'objet de leur haine, à cause des exigences qu'elles avançaient en matière de salaires, qui ne tenaient pas compte de la hiérarchie salariale en vigueur : les OS exigeaient des augmentations égales pour tous, ouvriers professionnels (OP) et ouvriers hautement qualifiés (OHQ) compris. Séguy lui-même vient à Nantes pour stigmatiser leurs tendances « anarchistes » et défendre contre elles les bases du code du Travail, telles qu'elles avaient commencé à être formalisées à la Libération et appliquées au lendemain de la Reconstruction : les augmentations de salaires en pourcentage, définies par les statuts qui constituaient les degrés de la pyramide industrielle, étaient négociées par les centrales syndicales en fonction de l'augmentation de la productivité. En effet, la hiérarchie rigide des fonctions et des salaires dans l'industrie centralisée et taylorisée était fondée sur les grilles Parodi, du nom du ministre communiste du Travail et de la Sécurité sociale qui, en 1945, les détermina et les intégra au code du Travail. Elles constituaient l'un des piliers de l'Etat providence, la trame générale à partir de laquelle les conventions particulières devaient être tissées. Par leurs exigences et leurs actions, les OS révoltés, parfois hostiles au travail salarié et pas seulement à la hiérarchie salariale, donnaient des coups de pied dans l'appareil de gestion centralisé, base de la cogestion sanctifiée par le code du Travail. D'où les propos haineux et doctes de Séguy, tenus en septembre 1970, lors de l'assemblée des syndicalistes CGT de l'UL nantaise. Il fit appel à la prétendue loi de la valeur de Marx, dans la veine de Thorez : « La grève, arme des trusts. »

« En période de recrudescence de l'action pour l'augmentation des salaires, on trouve toujours, côté patronal et gouvernemental, et de leurs alliés gauchistes, des manœuvriers s'employant à dévoyer le mécontentement des travailleurs et, si possible, à les diviser. L'un des moyens classiques utilisés consiste à accuser la hiérarchie des salaires d'être la cause de tous les maux. Si ça marche, le tour est joué. Pendant qu'ouvriers et cadres, croyant être en concurrence dans l'entreprise, se regardent en chiens de faïence, le patronat empoche ses profits et l'Etat fait son beurre sur le dos des uns et des autres. Du point de vue de classe, il n'y a pas d'intérêt antagoniste entre ouvriers et cadres, mais entre exploités et exploités, ou, en d'autres termes, entre salariés et employeurs. Partir en guerre contre la hiérarchie des salaires sous prétexte de combattre le capitalisme est de l'utopie égalitariste qui tourne le dos au fondement du mécanisme de l'exploitation capitaliste et s'éloigne de la conception scientifique de classe qui explique le processus de l'accumulation du profit par la plus-value, par l'écart qui existe entre la valeur de la force de travail et la valeur créée par celle-ci. Ce qui est en cause dans le système capitaliste, c'est la loi du profit et non la hiérarchie des salaires. Les revendications d'augmentation de salaire s'entendent par la réduction des profits ou des dépenses improductives de l'Etat, mais elles ne sauraient s'inscrire dans le cadre des tentatives de partage de type anarchiste donnant lieu à des luttes fratricides. »

Avis donc aux révolutionnaires de pacotille qui, aujourd'hui, appellent à défendre les bases du code du Travail contre l'actuelle loi Travail. Bien intoxiqués par les mythes fondateurs de l'Etat providence, ils croient pouvoir opposer à la flexibilité, et à l'atomisation qui l'accompagne, de pareilles hiérarchies collectives rigides, aujourd'hui en cours d'extinction. Il faut donc nous rendre à l'évidence, à notre grande honte : il n'y a pas que les derniers dinosaures de la CGT qui voient dans les valeurs du fordisme étatisé à la française, datant des Trente Glorieuses, des modèles à suivre, ou pour le moins des sources dont nous pourrions nous inspirer pour combattre le prétendu néo-libéralisme. Il suffit de lire la prose de SUD, de la CNT, etc. pour nous en convaincre. Des modèles de cogestion du travail mis à mal, il y a quelques décennies encore, par tous les révoltés qui, en usine et ailleurs, n'avaient pas l'intention de crever au « chagrin » et qui, au moins, préféraient souvent l'insécurité au parfum de liberté à la sécurité dans la servitude salariée.

Julius, mars 2016